

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Vaucluse (SDAASP)

Instauré par la loi NOTRe, le Schéma est co-piloté par l'Etat et le Conseil départemental de Vaucluse en y associant tous les partenaires (grands opérateurs de services, chambres consulaires, association des Maires...) et les EPCI du territoire. L'élaboration d'un diagnostic du territoire et des services en Vaucluse a abouti à un plan d'actions décliné autour de 4 grands enjeux en privilégiant les coopérations et mutualisations entre acteurs et entre territoires. L'objectif est de répondre aux déséquilibres repérés entre l'offre de services et le besoin des vauclusiens.

Le schéma a été adopté par l'Assemblée départementale le 21 septembre 2018, pour la période 2018-2023.

Mise en œuvre du Schéma

LE PLAN D' ACTIONS (2018)

Établi pour 6 ans (2018-2023), le plan d'actions comporte 24 actions autour de 4 orientations :

- l'accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles,
- une couverture numérique adaptée aux usages et l'accès de tous les publics aux services en ligne,
- l'amélioration et la structuration d'une offre de mobilité sur l'ensemble du territoire et pour tous les usagers,
- le maintien et le renouvellement des services de santé et de proximité.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT (2019)


En février 2019, une convention de partenariat a été signée entre le Conseil départemental de Vaucluse, l'État et les 25 partenaires du Schéma : Région, Agence Régionale de Santé, DDFIP, EPCI de Vaucluse, Association des Maires, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, La Poste, Pôle Emploi, CCI et CMA.

Cette convention traduit la dimension partenariale du Schéma et l'implication forte des acteurs du Schéma.

CONTACT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

rue Viata
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

 0490161500

 [CONTACTER](#)

LE BILAN MI-PARCOURS (2021)

Le 27 mai 2021 s'est tenu le Comité de Pilotage pour un bilan à mi-parcours sur les actions du Schéma de Services au Public.

En cohérence avec l'aspect fondamentalement partenarial de la démarche, chaque partenaire a été sollicité sur les actions et services qui favorisent l'accessibilité aux services des vauclusiens.

Ce bilan, qui intègre à la fois des indicateurs quantitatifs et qualitatifs liés au plan d'actions du schéma de services, permet d'avoir une visibilité sur l'amélioration de l'accessibilité des services au public, et d'ajuster éventuellement les actions.

Ce bilan, qui intègre à la fois des indicateurs quantitatifs et qualitatifs liés au plan d'actions du schéma de services, permettra d'avoir une visibilité sur l'amélioration de l'accessibilité des services au public, et d'ajuster éventuellement les actions.



Notions de service au public et d'accessibilité

Les services au public

Ils regroupent l'ensemble des services publics et privés, marchands ou non marchands nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires. Cela comprend donc des services de proximité (boulangerie, station service, médecin, école, La Poste, la bibliothèque....) jusqu'aux services dits de gamme supérieure (Lycée, urgences, médecins spécialistes...).

L'accessibilité

Cette notion vaste et complexe renvoie à la facilité pour un usager de disposer d'un service. La notion d'accessibilité d'un service comprend plusieurs dimensions :

- > le temps et la facilité d'accès,
- > la disponibilité du service,

- > son coût,
- > son niveau de qualité,
- > la possibilité pour l'utilisateur de choisir entre plusieurs opérateurs,
- > l'information sur l'existence et les modalités du service,
- > l'image du service et sa perception par l'utilisateur.

L'amélioration de l'accessibilité - **qu'elle soit physique ou dématérialisée** – concerne, à la fois, l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que les complémentarités nécessaires à proposer, en particulier dans les zones déficitaires.

D'autre part les enjeux du schéma consistent à bien prendre en compte les spécificités territoriales du Vaucluse et également les spécificités sociales, notamment les difficultés d'accès aux services liées à des situations de précarité ou de perte d'autonomie. Le schéma s'attache également à anticiper les besoins et les évolutions des pratiques d'accès aux services des usagers.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09